



## Nordic Trail 2<sup>e</sup> Edition

### Règlement de course

**Article 0 :** Le présent règlement reste soumis à validation des instances compétentes. L'organisation se réserve le droit de modifier ce dernier pour assurer la bonne tenue de la compétition. Le présent règlement ne peut se substituer aux règles sanitaires exigées le jour des épreuves.

**Article 1 :** Le Nordic Trail se déroulera, en course à pied par équipe de 2 concurrents, à Chapelle-des-Bois, le samedi 14 janvier 2023 sur 2 distances : 17km et 10km.

**Article 2 :** Participation par **équipe de deux** coureurs. Les équipes doivent rester groupées au départ, durant toute l'épreuve et à l'arrivée. Les coureurs doivent être nés avant le 31 décembre 2005 (Catégorie U20 Junior) pour les 17 km, avant le 31 décembre 2007 (catégorie U18 cadet) pour les 10 km.

Il est obligatoire, pour la participation d'être détenteur :

- D'un titre délivré par la FFA permettant la compétition.
  - o Licence athlé compétition
  - o Licence athlé entreprise
  - o Licence athlé Running
  - o « Pass' J'aime courir » délivré par la FFA et compléter par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention les licences FFA santé, encadrement et découverte ne sont pas acceptées.

Pour les coureurs qui ne sont pas titulaires de l'un des titres ci-dessus, **le téléchargement à l'inscription d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétitions ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve est obligatoire.**

**Article 3 : Engagement :** Uniquement par internet sur [Envolée Nordique 2023 \(inscriptions-taktik-sport.com\)](https://www.envolée-nordique.com/inscriptions-taktik-sport.com)

Les frais d'inscription s'élèvent pour la distance de :

- 17km à 40€
- 10km à 30€

En cas d'inscription simultanée aux courses suivantes, un tarif préférentiel est appliqué aux inscriptions.

- Envolée nordique 42km + Nordic Trail 17km
- Envolée nordique 21km + Nordic Trail 10km

**Article 4 : Départ.** Le départ sera donné en ligne à 17h00

**Article 5 : Ravitaillement** La course est en semi-autonomie. Des ravitaillements liquide (chaud / froid) sont prévues à chaque bouclage et à l'arrivée.



FONCINE  
LE HAUT

HAUT-JURA, FRANCE  
870m - 1200m



Ju  
ra  
LE DÉPARTEMENT



# Nordic Trail

## 2<sup>e</sup> Edition

**Article 6 : Arrivée** L'arrivée de la course est prévue sur le même site que le départ.

**Article 7 : Classement** : Le classement est réalisé sur la base de la plus grande vitesse réalisée.

Sont récompensées les premières équipes des 2 courses ; femme, homme et mixte.

**Article 8 : Parcours et balisage**

Le système de balisage sera organisé avec des rubalises attachées aux arbres.

**Article 9 : Equipement – Matériel obligatoire**

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo.

Les chaussures de type Trail sur les épreuves chronométrées sont fortement conseillées.

Une frontale en état de marche est obligatoire pour chaque participant. (2 frontales par équipe)

Une couverture de survie est obligatoire pour chaque équipe.

Le non-respect de cette règle peut entraîner la disqualification de l'équipe.

Les équipements obligatoires seront vérifiés au départ des épreuves et à l'arrivée.

**Article 10 : Sécurité et Assistance médicale**

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve.

L'assistance médicale est assurée par des secouristes et un médecin. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

**Le concurrent qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard à un organisateur ou à un poste de contrôle/ravitaillement.**

**Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.**

**Article 11 : Exclusion du parcours :**

Seront exclus les équipes :

- ne se présentant pas groupées aux contrôles et à l'arrivée.
- surprises à jeter des papiers ou tout autres déchets
- faisant preuves d'anti-sportivité ou manque de respect aux bénévoles

**Article 12 : Réclamations** : elles doivent être faites au près du jury dans les 30min suivant l'affichage des résultats. Les décisions sont sans appel.

**Article 13 : Annulation :**

En cas de force majeure nécessitant l'annulation, un remboursement de l'inscription après retenue de 10€ par équipe sera effectué.



FONCINE  
LE HAUT  
HAUT-JURA, FRANCE  
870m - 1200m



Jura  
LE DÉPARTEMENT



## Nordic Trail

### 2<sup>e</sup> Edition

#### Article 14 : Assurance et responsabilité :

**Responsabilité civile :** Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposé(e)s et de tous les participant(e)s à l'événement.

Un justificatif peut être fourni à tout(e) participant(e) qui en fait la demande.

**Individuelle accident :** Il est fortement conseillé aux participants de souscrire une assurance Individuelle accident couvrant ses dommages corporels dans le cadre de sa participation à l'épreuve notamment s'il n'est pas licencié à la FFA, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente). En acceptant les conditions d'inscription, le présent règlement et prenant part aux épreuves, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'organisation sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

**Domage matériel :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre les Organisateurs pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. **Les licenciés** bénéficient des garanties accordées par leur licence.

**Article 15 : Désistement :** Une équipe peut se désister en informant l'organisation par e-mail à [contact@envoleenordique.com](mailto:contact@envoleenordique.com)

Jusqu'au samedi 07 Janvier 2023 à 23h59, l'équipe peut se désister sans justification et sans retenue financière de la part de l'organisation.

A partir du dimanche 08 Janvier 2023 à 0h00 et jusqu'au Mardi 10 Janvier 2023 à 23h59, tous les désistements avec justification médicale (certificat médical joint au mail) seront traités, et l'organisation retiendra un forfait de 20€ pour l'équipe.

A partir du Mercredi 11 Janvier 2023 à 0h00, aucun désistement ne pourra être traité et l'équipe ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

**Article 16 : Droit à l'image.** Les photos prises dans le cadre de la compétition pourront être utilisées par les organisateurs pour la promotion de la manifestation. En signant le règlement les participants abandonnent leurs droits sur ces photos.





## Nordic Trail 2<sup>e</sup> Edition

### Article 17 : Dispositions sanitaires anti-covid.

Tous les coureurs doivent être en possession d'un pass-sanitaire le jour de la course.  
Les coureurs devront rentrer dans le stade départ **avec un masque ou un tour de cou anti-covid**, le porter sur les 200 premiers mètres, et l'avoir sur eux tout au long de la course, pour le mettre en cas d'arrêt aux ravitaillements.

Les dispositions sanitaires ci-dessus sont susceptibles d'évoluer en fonction des protocoles publiés par les instances gouvernementales, le ministère chargé des sports et les fédérations affiliées (FFA) à la date de l'événement. En conséquence, l'organisation se réserve le droit d'annuler et de ne pas rembourser l'inscription à tout participant qui ne sera pas en mesure de les respecter à la date de l'événement. Toute évolution des dispositions sanitaires anti-Covid sera publiée par l'organisation sur le site [envoleenordique.com](http://envoleenordique.com) les jours précédant l'événement.

